

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 décembre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2016-12-503

Ordre du jour

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 5 décembre 2016 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de novembre 2016;
4. Comptes à accepter – Novembre 2016;
5. Dépôt de documents :
 1. Programme de soutien à des projets de service de garde estivale 2017 – Dépôt de la demande;
 2. Embauche égalitaire;
 3. Formulaire à l'usage de l'eau potable – Approbation;
 4. Exigences en matière de contrôle du cuivre et du plomb dans l'eau potable;
 5. Budget 2017 de la MRC – Résolution ville d'Amqui;
 6. Accusés de réception de la lettre sur la péréquation;

7. Appel de projets – Financement des artistes et organismes;
 8. CN – Lettre déneigement;
 9. CN – Échange de renseignements pour passage à niveau;
 10. Prix Hommage bénévolat-Québec – Dépôt de candidature;
 11. Formation;
 12. CSMM – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020;
 13. Commission de la construction du Qc – Travaux effectués par vos salariés;
 14. Camp musical du lac Matapédia – Demande au ministère de la Culture;
 15. MAMOT – Changements en matière de reddition de comptes;
 16. Aréna – Fuite de gaz réfrigérant;
 17. Certificat suite à la procédure d'enregistrement du règlement 2016-19;
6. Demande d'appui :
 1. CPA Sayabec Frimousse – Fête de Noël;
 7. Invitations :
 1. Plan de transport collectif;
 2. MRC de La Matapédia – Droits et obligations gestion des TPI;
 8. Urbanisme :
 1. Règlement 2016-13 – Modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2005-02) – Adoption;
 2. Demande de référendum;
 3. Règlement 2016-14 – Modifiant le règlement sur les usages conditionnels – Adoption;
 4. Dérogation mineure – Monsieur Patrick Santerre;
 5. Dérogation mineure – Madame Noëlla Francoeur;
 6. Dérogation mineure – Monsieur Maxime Pelletier-Lévesque;
 7. Demande RPF;
 8. Modification au *Schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001)* de la MRC de La Matapédia;
 9. Caserne de pompier :
 1. Certificat suite à la procédure d'enregistrement du règlement 2016-20;
 2. Règlements 2013-03, 2015-01, 2016-20 – Paiement de factures;
 3. Ouverture des soumissions pour le contrat pour la construction;
 4. Protocole d'entente – Signature;
 10. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Rencontre MAMOT à Québec;
 2. Déboisement et forage complémentaire;
 3. Bilan d'avancement du projet;
 4. Règlement 2015-05 – Paiement de facture;
 5. Tableau de la consommation;
 11. Prolongement de la route 132 :
 1. Règlement 2016-04 – Prolongement des infrastructures route 132 – Paiement de facture;
 12. Taxe d'accise 2014-2018

1. Paiement de facture;
13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Programme Réhabilitation du réseau routier local
 2. Règlement d'emprunt pour l'amélioration de la route Melucq et du rang 3 – Avis de motion;
 3. Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia – Coordonner et assurer le suivi du projet, finaliser la conception, faire l'appel d'offres pour la construction et pour le contrat de laboratoire de sol;
14. Parc Pierre-Brochu;
 1. MRC de La Matapédia – Offre de financement;
15. Ressources humaines :
 1. Remerciements madame Catherine Gendron, stagiaire;
 2. Monsieur Serge Tremblay – Début d'emploi au poste d'opérateur;
 3. Madame Anne Poirier – Début d'emploi au poste de technicienne en gestion des eaux;
16. Axe à double vocation;
17. Règlement 2012-07 – Biomasse – Paiement de facture;
18. OMH – Révisions budgétaires 2016;
19. Calendrier des réunions 2017;
20. Transport collectif et adapté;
21. Fonds de roulement – Paiement du dépôt de la camionnette;
22. Médaille du Lieutenant-Gouverneur;
23. Affaires nouvelles :
 1. Motion de félicitations – Monsieur Éric Forest;
 2. Motion de félicitations – Diffusion Mordicus et le Comité Culture et Concertation;
 3. _____;
24. Période de questions;
25. Prochaine réunion – 19 décembre 2016;
26. Levée de la séance.

Résolution 2016-12-504

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de novembre 2016 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2016-12-505**Comptes à accepter**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de novembre 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 49 538.41 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
SERVICES DE GARDE L'ENFANT JOUE	41.53 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	25.00 \$
ARSENO	1 551.52 \$
AUTOMATION D'AMOURS	102.61 \$
BELZILE EDDY	150.00 \$
LABORATOIRE BSL	1 364.01 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	223.36 \$
CADIEX	3 721.11 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	1 241.73 \$
CLEROBEC INC.	197.52 \$
COMITÉ DE LA GUIGNOLÉE	250.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	776.08 \$
CONSTRUCTION GHISLAIN D'AMOURS	2 602.08 \$
COOP FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	2 558.78 \$
COUTURIER JONATHAN	225.00 \$
D'ASTOUS MICHEL	488.64 \$
DECARTECQ INC.	91.98 \$
DENIS DANIEL	30.00 \$
ECO-L'EAU	701.24 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	41.84 \$
ÉQUIPEMENTS PLANNORD	1 309.18 \$
FAMILIPRIX	17.24 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00 \$
GROUPE CCL	74.73 \$
GROUPE LECHASSEUR	1 060.41 \$
INTERSPORT AMQUI	115.66 \$
LIBRAIRIE L'ALPHABET	268.17 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	278.24 \$
LA MATAPÉDIENNE	176.29 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	650.27 \$
MEGA JEUX PLEIN AIR	360.00 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	10 259.93 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	129.80 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	1 218.00 \$
OUELLET JEREMIE	167.50 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	59.22 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	162.59 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	33.00 \$
PELLETIER ANTOINE	510.25 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP	603.86 \$
POIRIER GINA	140.00 \$
PORTES DE GARAGE	354.12 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 258.45 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	2 154.35 \$

RIVARD GILBERT	160.00 \$
ROBERT BOILEAU INC.	396.66 \$
RPF LTÉE	645.21 \$
SÉCURITÉ BERGER	611.43 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	127.85 \$
SERVICES FRANCIS BRIAND	1 728.16 \$
SONIC	221.54 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	213.28 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	7 631.49 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	37.50 \$
GRAND TOTAL	49 538.41 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Une demande a été déposée au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017* afin de bonifier l'offre de garde au terrain de jeux pour l'année à venir.
- 5.2. Dépôt du *Guide pour une embauche égalitaire* préparé par la Table de concertation des groupes de femme du Bas-St-Laurent. Ce guide se veut un outil visant à mieux faire connaître les avantages de la mixité en emploi et les moyens d'y parvenir de façon harmonieuse.
- 5.3. Un courriel du MAMOT nous informe qu'après analyse, le Formulaire à l'usage de l'eau potable 2015 a été approuvé.
- 5.4. Dépôt d'un rappel concernant les exigences en matière de contrôle du plomb et du cuivre dans l'eau potable. Les diverses mesures sont déjà en place sur notre réseau.
- 5.5. La ville d'Amqui a, comme la municipalité de Sayabec, adopté une résolution concernant l'acceptation, sous conditions, du budget 2017 de la MRC de La Matapédia. La ville de Causapsal s'est retirée de cette résolution conjointe.
- 5.6. Le ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, monsieur Jean D'Amour, le ministre du MAMOT, monsieur Martin Coiteux, de même que la préfète de la MRC de La Matapédia, madame Chantale Lavoie, accusent réception de la lettre concernant la réévaluation de la péréquation 2013-2016. Monsieur Ouellet et madame Marcoux ont eu une discussion téléphonique avec madame Solange Morneau à ce sujet le 5 décembre.
- 5.7. Un courriel de monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, nous informe des différents programmes disponibles pour le financement destiné aux artistes et aux organismes.
- 5.8. Le CN transmet, par courriel, divers conseils afin d'adopter de bonnes pratiques lors des opérations de déneigement des passages à niveau publics. Ces renseignements ont été transmis au service des travaux publics.
- 5.9. Le Règlement sur les passages à niveau de Transports Canada prévoit le partage de renseignements entre les chemins de fer et les

autorités responsables du service de voirie. Des démarches en ce sens sont entamées.

- 5.10. La candidature de madame Danielle Marcoux a été déposée au prix Hommage bénévolat-Québec 2017.
 - 5.11. Une formation a été dispensée aux employés du service des travaux publics le 1^{er} décembre dernier au sujet des rondes de sécurité pour le transport lourd et sur les normes de santé et sécurité liées aux opérations de déneigement.
 - 5.12. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la CSMM.
 - 5.13. Avec l'entrée en vigueur du projet de loi 83, les types de travaux pouvant être réalisés par les employés municipaux sont élargis. Ainsi, les travaux de rénovation et de modification pourront dorénavant être faits par les employés municipaux.
 - 5.14. Une copie conforme de la correspondance envoyée à monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, par le Camp musical du lac Matapédia concernant le financement de ce dernier nous a été transmise.
 - 5.15. Le MAMOT nous informe de certains changements effectifs et à venir concernant la reddition de comptes financière des organismes municipaux.
 - 5.16. Une fuite de gaz réfrigérant est survenue au Centre sportif David-Pelletier le 22 novembre dernier. Un rapport concernant cet incident sera transmis au MDDELCC.
 - 5.17. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-19. Aucune demande n'a été faite.
-

Résolution 2016-12-506

**Demande d'appui – CPA
Frimousse**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une dépense de 70 \$ au CPA Frimousse de Sayabec pour les aider dans l'organisation de la fête de Noël pour les patineurs et patineuses du club qui aura lieu au centre communautaire le 18 décembre 2016.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-12-507

**Invitation – Plan de
transport collectif**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, à la présentation du Plan de transport collectif pour la MRC de La Matapédia réalisé par la Société Gestrans. Cette rencontre aura lieu le jeudi 8 décembre à compter de 15 h à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia à Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-12-508

Invitation – MRC de La Matapédia – Droits et obligations en gestion des TPI

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, à la rencontre d'information et d'échanges au sujet des droits et obligations liés à la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) et des orientations pour l'avenir. Cette rencontre se tiendra le mercredi 7 décembre à compter de 13 h à la salle de conférence de la MRC de La Matapédia.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-12-509

Règlement numéro 2016-13 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-13 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-
02)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser, sous réserve de critères prévus dans le cadre d'un règlement sur les usages conditionnels, l'implantation d'un camping dans un secteur résidentiel de faible densité;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif à l'adoption du règlement joint en annexe a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2016-13 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 DÉCEMBRE 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-13 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAYABEC (RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)

Article 1 Le paragraphe d) de l'article 3.2.6 du *plan d'urbanisme (règlement n°2005-02)* est modifié par l'insertion, après « *protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie).* » de ■ *usages autorisés en vertu du Règlement sur les usages conditionnels.* »

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 5 DÉCEMBRE 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

8.2. Un avis a été publié le 9 novembre dernier concernant les demandes de référendum pour le règlement 2016-14. Aucune demande n'a été déposée.

Résolution 2016-12-510

Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Adoption

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2016-14 SUR LES
USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser sous certaines conditions l'implantation d'un camping dans la zone 94 Ha;

ATTENDU QU' aucune demande visant à ce que le règlement contenant une des dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec et résolu d'adopter le règlement numéro 2016-14 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 5 DÉCEMBRE 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2016-12-511

**Dérogation mineure –
Monsieur Patrick Santerre**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160239 demandée par monsieur Patrick Santerre pour sa résidence du 59, boul. Joubert Ouest à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

La demande est la suivante :

- Permettre trois bâtiments accessoires isolés (en calculant seulement les garages et les remises) par bâtiment principal.
- Permettre une distance moindre que 2 mètres entre deux bâtiments complémentaires.

La propriété est composée d'une habitation multifamiliale de 4 logements ainsi que deux bâtiments complémentaires, le propriétaire désire en implanter une troisième et la réglementation d'urbanisme en autorise deux pour un usage principal résidentiel. La remise sera implantée à ± 3 m de la limite latérale de la propriété.

De plus, les bâtiments accessoires ne respectent pas la distance de 3m qui est demandée dans la réglementation d'urbanisme entre les constructions accessoires. Entre la remise #3 et la remise #2, la distance est de 0,65m et entre la remise #2 et la remise #1, la distance sera d'environ 1,80m.

Étant donné que :

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
3. La demande de permis n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle.

Résolution 2016-12-512

**Dérogation mineure –
Madame Noëlla Francoeur**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160238 demandée par madame Noëlla Francoeur pour sa résidence du 338, troisième rang à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

La demande est la suivante :

- Permettre qu'un garage attenant à la résidence empiète de 0,19m dans la marge de recul avant qui est de 9m.

Les propriétaires ont obtenu un permis de construction (numéro 60-2007) en date du 17 mai 2007 pour la construction d'un garage attenant à la résidence. Le garage devait respecter une marge de recul avant de 9m. Or, lors de la construction du garage, une erreur d'implantation est survenue, le garage a été implanté à 8,81m à son coin le plus rapproché de ladite emprise et de seulement 8,88m de cette même emprise à son autre

extrémité, alors que le règlement actuel prévoit que les bâtiments principaux soient situés à une distance d'au moins 9m de l'emprise du chemin dans cette zone.

Étant donné que :

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
3. Dans le cas de travaux déjà exécutés, les travaux ont fait l'objet d'un permis et ont été exécutés de bonne foi.
4. Les travaux déjà exécutés sont conformes aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.
5. La demande de permis n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle.

Résolution 2016-12-513

**Dérogation mineure –
Monsieur Maxime Pelletier-
Lévesque**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DRL160127 demandée par monsieur Maxime Pelletier-Lévesque pour sa résidence du 13, rue St-Charles à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de régulariser un agrandissement à un bâtiment accessoire réalisé sans permis par un ancien propriétaire.

Selon le règlement de zonage #2005-04, un bâtiment accessoire doit respecter une distance de 2m si le mur comporte une ouverture. Selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur Claude Vézina, l'agrandissement de $\pm 2.4\text{m} \times \pm 3.4\text{m}$ réalisé sans autorisation est localisé à $\pm 0.85\text{m}$ de la limite latérale donc un empiètement de $\pm 1.15\text{m}$.

Les membres du conseil municipal demandent à ce que la couleur du revêtement extérieur soit uniforme au garage.

Résolution 2016-12-514

**RPF – Demande de
modification à la
réglementation**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du Conseil municipal de Sayabec d'appuyer RPF Électrique dans leur demande d'agrandissement de la zone 35 I afin de permettre à l'entreprise d'assurer son développement.

La demande sera transférée au service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour faire l'objet d'une modification au schéma d'aménagement.

Suite à cette modification, la Municipalité de Sayabec pourra procéder à la modification de ses plans et règlements d'urbanisme.

8.8. Dépôt des documents nous informant de la modification au *Schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001)* de la MRC de La Matapédia. Cette modification touche la municipalité de Lac-au-Saumon.

9.1. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-20. Aucune demande n'a été faite.

Résolution 2016-12-515

Règlements 2013-03, 2015-01 et 2016-20 – Caserne de pompier – Paiement de factures

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au montant total de 4 116.02 \$ pour des dépenses relatives à des honoraires pour la construction prochaine d'une caserne de pompier.

Règlement 2013-03, 2015-01, 2016-20 - Caserne de pompier								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Les Architectes Goulet et Lebel	3185	760.00 \$	75.81 \$	38.00 \$	37.91 \$	797.90 \$	873.81 \$	21-nov-16
								Honoraires - Plans et devis
	3172	1 300.00 \$	129.68 \$	65.00 \$	64.84 \$	1 364.84 \$	1 494.68 \$	31-oct-16
								Honoraires - Plans et devis
Englobe Corp.	900206746	1 120.91 \$	111.81 \$	56.05 \$	55.91 \$	1 176.81 \$	1 288.77 \$	24-oct-16
								Honoraires professionnels
Médias Transcontinental S.E.N.C. (RE)	KM017372	399.00 \$	39.81 \$	19.95 \$	19.91 \$	418.90 \$	458.76 \$	05-nov-16
								1/3 page dans L'Avant-Poste
TOTAL		3 579.91 \$	357.11 \$	179.00 \$	178.57 \$	3 758.45 \$	4 116.02 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 758.45 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements 2013-03, 2015-01 et 2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 357.57 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

9.3. L'ouverture des soumissions pour la construction de la caserne de

pompier à Sayabec a eu lieu le mercredi 23 novembre à 14 h à l'Hôtel de Ville. Dix soumissions ont été déposées et, suite à l'analyse effectuée par Goulet & Lebel, architectes, nous sommes en mesure de dire que toutes sont conformes aux exigences demandées quant à leur contenu.

Résolution 2016-12-516

**Projet de bail entre la MRC
de La Matapédia et la
Municipalité de Sayabec**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de discuter du projet de protocole d'entente entre la Municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia concernant la location de la caserne de pompier au service incendie de la MRC de La Matapédia lors de la réunion pour le budget qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016.

Résolution 2016-12-517

Rencontre avec le MAMOT

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Danielle Marcoux, mairesse, monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, et les membres du conseil municipal à se rendre à Québec pour une rencontre avec le ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du Territoire concernant les travaux de mise aux normes de l'eau potable si la situation l'exige et s'il est jugé pertinent qu'une telle rencontre ait lieu.

-
- 10.2. Les travaux de déboisements ont été autorisés par le service de foresterie de la MRC de La Matapédia. Ceux-ci ont été réalisés par le SERM.
- 10.3. La firme Tetra Tech QI inc. nous dépose son bilan d'avancement des travaux concernant les plans et devis de construction en date du 25 novembre 2016.
-

Résolution 2016-12-518

**Règlement 2015-05 – Mise
aux normes de l'eau potable
– Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 15305308 au montant 8 183.52 \$ à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 472.63 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2015-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 710.89 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-12-519

Consommation d'eau potable

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le dépôt des tableaux de consommation d'eau des trois (3) dernières années, soit jusqu'au 30 novembre 2016. On constate par ailleurs une baisse sensible de la consommation à compter d'août 2016, attribuable, entre autres, aux travaux de détections et corrections des fuites réalisés.

Résolution 2016-12-520

**Règlement 2016-04 –
Prolongement des
infrastructures route 132 –
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 16678 au montant 4 243.88 \$, non taxé, à la MRC de La Matapédia pour des honoraires du service de génie municipal dans le cadre des travaux réalisés pour le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 est.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette somme de 4 243.88 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-04.

Résolution 2016-12-521

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 15305392 au montant 1 355.71 \$ à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable admissible au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 237.94 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 117.77 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

13.1. Une lettre du MTQ nous informe qu'après analyse, le projet de réfection de la route Melucq et du 3^e rang déposé en mai dernier a été jugé conforme aux modalités d'application du *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*. Ce projet est donc admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75 % des coûts de réalisation.

Résolution 2016-12-522

Règlement 2016-21 –
Emprunt pour
l'amélioration de la route
Melucq et du rang 3 –
Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-21

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 872 977 \$ ET UN EMPRUNT
DE 3 872 977 \$ POUR L'AMÉLIORATION DE LA ROUTE DU 3^E
RANG ET DE LA ROUTE MELUCQ À SAYABEC**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 novembre 2016 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2016-21 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à l'amélioration de la route du 3^e rang et de la route Melucq à Sayabec, identifié sur la carte en annexe B et selon l'estimé en date du 25 novembre 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 872 977 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 872 977 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Amélioration de la route du 3e Rang et de la route Melucq

Numéro du projet	
7.3-7085-15-18 (BPR : RI-50-809)	
Révision	Date
BRP	2009-03-26
MRC	2016-12-02

Partie	RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
--------	--

Item n°		MONTANT TOTAL CALCULÉ	
		TOTAL	TOTAL
1.	ROUTE DU 3e RANG	1 672 738,00 \$	
2.	ROUTE MELUCQ		1 095 925,00 \$
	Contrôle de la qualité 3,0%	50 182,14 \$	32 877,75 \$
	Coût directs du projet	1 722 920,14 \$	1 128 802,75 \$
	Honoraires professionnels 12,0%	206 750,42 \$	135 456,33 \$
	Imprévu 10,0%	192 967,06 \$	126 425,91 \$
	Taxes nettes (frais directs et indirects) 4,9875%	105 866,55 \$	69 360,41 \$
	Frais de financement 5,0%	111 425,21 \$	73 002,27 \$
	Coûts indirects du projet	617 009,23 \$	404 244,92 \$
	GRAND TOTAL DU PROJET	2 339 929,37 \$	1 533 047,67 \$

MRC de la Matapédia

Nathalie Lévesque

Préparé par : Bryan Ruel, tech.

Approuvée par : Nathalie Lévesque, ing.



Date : 2016-12-02

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Amélioration de la route du 3e Rang et de la route Melucq

Numéro du projet	
7.3-7085-15-18 (BPR : RI-50-809)	
Révision	Date
BRP	2009-03-26
MRC	2016-12-02

Partie	1. - ROUTE DU 3e RANG
--------	------------------------------

Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix Unitaire	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
					TOTAL	TOTAL
1.	ROUTE DU 3^e RANG					
	<u>VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS</u>					
1.1	Fossé longitudinal et de décharge à nettoyer, approfondir ou à creuser	8400	m. lin.	10,50 \$	88 200,00 \$	
1.2	Ponceaux existants à remplacer ou à ajouter (entrée privée) : . Conduite en béton armé 450 mm Ø, classe IV	160	m. lin.	135,00 \$	21 600,00 \$	
1.3	Ponceaux existants à enlever et à remettre en place (entrée privée) : . Conduite en béton armé 450 mm Ø, classe IV	200	m. lin.	115,00 \$	23 000,00 \$	
1.4	Ponceaux transversals pour drainage au point bas : . Conduite en béton armé 600 mm Ø, classe IV	120	m. lin.	425,00 \$	51 000,00 \$	
1.5	Excavation et remblayage pour zone de transition aux approches des pontceaux	1560	m³	14,20 \$	22 152,00 \$	
1.6	Remblai complémentaire pour zone de transition aux approches des pontceaux (classe "A")	1560	m³	18,00 \$	28 080,00 \$	
1.7	Déblai 2 ^e classe (pleine largeur)(520 mm)	20800	m³	7,00 \$	145 600,00 \$	
1.8	Matériaux granulaire MG-112 pour sous-fondation (300mm)	12000	m³	32,00 \$	384 000,00 \$	
1.9	Pierre concassé MG 20 pour fondation supérieure (150 mm)	5700	m³	56,60 \$	322 620,00 \$	

Page 2 de 5

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Amélioration de la route du 3e Rang et de la route Melucq

Numéro du projet	
7.3-7085-15-18 (BPR : RI-50-809)	
Révision	Date
BRP	2009-03-26
MRC	2016-12-02

Partie	1. - ROUTE DU 3e RANG
--------	------------------------------

Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix Unitaire	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
					TOTAL	TOTAL
1.10	Pavage en béton bitumineux de type EB-14 (70 mm)	4710	t. mét.	117,00 \$	551 070,00 \$	
1.11	Rechargement des accotements, gravier MG 20	560	m³	58,60 \$	32 816,00 \$	
1.12	Marquage de la ligne centrale (1 ligne)	4000	m. lin.	0,65 \$	2 600,00 \$	
	Sous-total 1. - ROUTE DU 3e RANG				1 672 738,00 \$	

Page 3 de 5

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Amélioration de la route du 3e Rang et de la route Melucq

Numéro du projet	
7.3-7085-15-18 (BPR : RI-50-809)	
Révision	Date
BRP	2009-03-26
MRC	2016-12-02

Partie	2. - ROUTE MELUCQ
--------	--------------------------

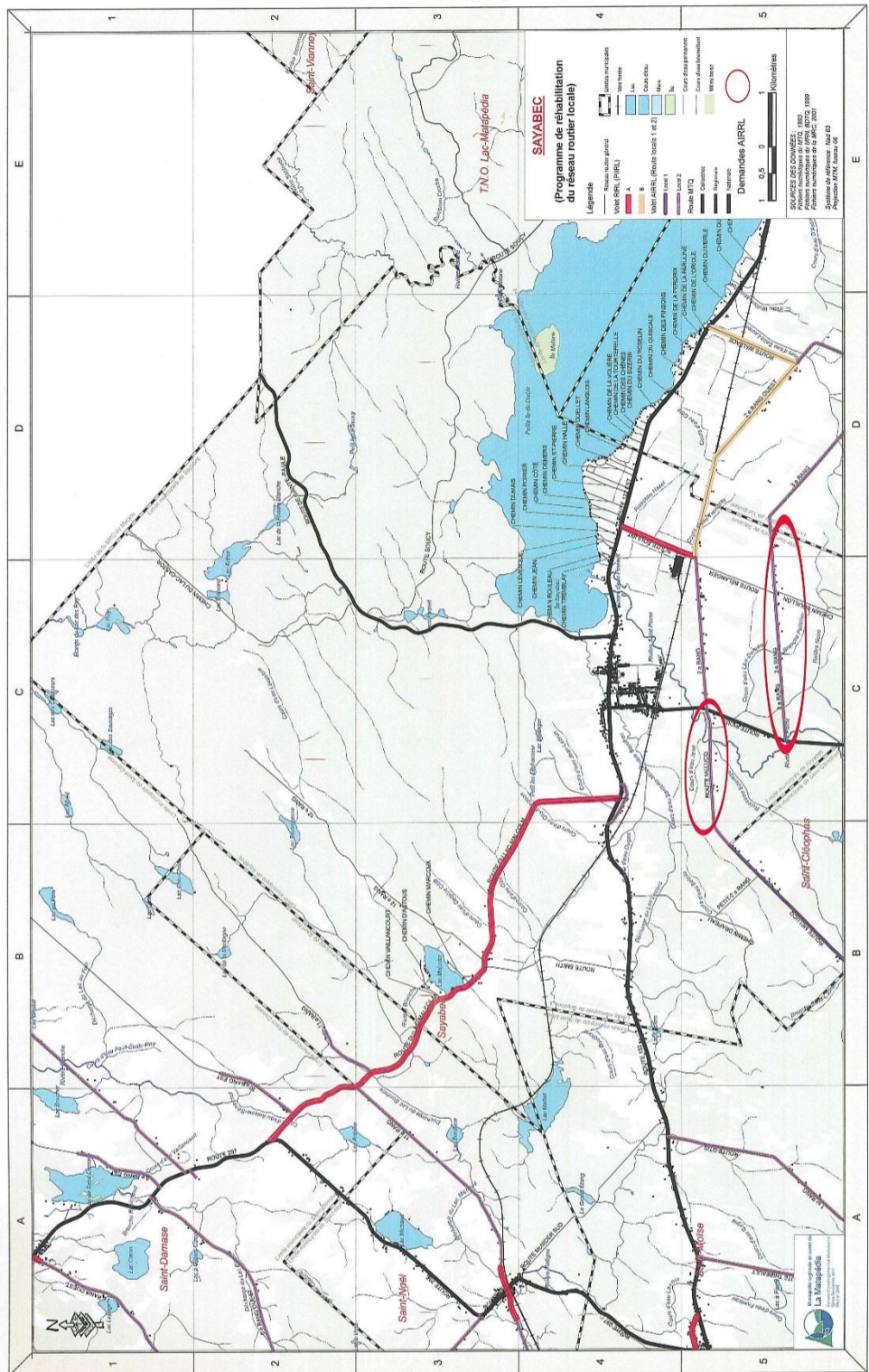
Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix Unitaire	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
					TOTAL	TOTAL
2.	<u>ROUTE MELUCQ</u>					
	<u>VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS</u>					
2.1	Fossé longitudinal et de décharge à nettoyer, approfondir ou à creuser	5700	m. lin.	10,50 \$		59 850,00 \$
2.2	Ponceaux existants à remplacer ou à ajouter (entrée privée) : . Conduite en béton armé 450 mm Ø, classe IV	56	m. lin.	135,00 \$		7 560,00 \$
2.3	Ponceaux existants à enlever et à remettre en place (entrée privée) : . Conduite en béton armé 450 mm Ø, classe IV	72	m. lin.	115,00 \$		8 280,00 \$
2.4	Ponceaux transversals pour drainage au point bas : . Conduite en béton armé 600 mm Ø, classe IV	108	m. lin.	425,00 \$		45 900,00 \$
2.5	Excavation et remblayage pour zone de transition aux approches des ponceaux	975	m³	14,20 \$		13 845,00 \$
2.6	Remblai complémentaire pour zone de transition aux approches des ponceaux (classe "A")	975	m³	18,00 \$		17 550,00 \$
2.7	Déblai 2 ^e classe (pleine largeur) (520 mm)	7100	m³	7,00 \$		49 700,00 \$
2.8	Matériaux granulaires MG-112 pour sous-fondation (300mm)	8580	m³	32,00 \$		274 560,00 \$
2.9	Pierre concassé MG 20 pour fondation supérieure (150 mm)	3900	m³	56,60 \$		220 740,00 \$

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Amélioration de la route du 3e Rang et de la route Melucq

Numéro du projet	
7.3-7085-15-18 (BPR : RI-50-809)	
Révision	Date
BRP	2009-03-26
MRC	2015-08-03

Partie	2. - ROUTE MELUCQ
--------	--------------------------

Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix Unitaire	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
					TOTAL	TOTAL
2.10	Pavage en béton bitumineux de type EB-14 (70 mm)	3060	t. mét.	117,00 \$		358 020,00 \$
2.11	Rechargement des accotements, gravier MG 20	550	m³	58,60 \$		32 230,00 \$
2.12	Marquage de la ligne centrale (1 ligne)	2600	m. lin.	0,65 \$		1 690,00 \$
2.13	Déboisement à l'intérieur de la courbe	1200	m²	5		6 000,00 \$
	<u>Sous-total 2. - ROUTE MELUCQ</u>					1 095 925,00 \$



Résolution 2016-12-523

Amélioration de la route Melucq et du rang 3 – Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer au service de génie de la MRC de La Matapédia le mandat de coordonner et d'assurer le suivi du projet de réfection et d'amélioration de la route Melucq et du 3^e rang à Sayabec, de finaliser la conception et de faire l'appel d'offres pour la construction ainsi que pour le contrat de laboratoire de sol.

Résolution 2016-12-524

**Parc Pierre-Brochu – MRC
de La Matapédia – Offre de
financement**

Proposé par Monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, tous les documents nécessaires concernant l'acceptation de l'offre de financement de la MRC de La Matapédia relativement au projet d'amélioration du parc Pierre-Brochu.

Résolution 2016-12-525

**Remerciements à madame
Catherine Gendron**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à madame Catherine Gendron pour l'excellent travail effectué lors de son stage de dernière année en technique d'intervention en loisir. Madame Gendron a travaillé avec l'équipe de la municipalité de Sayabec, sous la supervision de madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, du 6 septembre 2016 au 16 décembre 2016.

Résolution 2016-12-526

**Embauche – Monsieur Serge
Tremblay**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de monsieur Serge Tremblay au poste d'opérateur à l'enlèvement de la neige du 28 novembre 2016 au 30 avril 2017 à raison de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 16 h à 24 h, incluant une période d'une heure pour les repas.

Résolution 2016-12-527

**Embauche – Madame Anne
Poirier**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de madame Anne Poirier au poste de technicienne en gestion des eaux à compter du 4 janvier 2017 à raison de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, selon la convention collective en vigueur.

Résolution 2016-12-528

Axe à double vocation

ATTENDU QUE La demande d'aide supplémentaire pour l'entretien

des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE Les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE Le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sayabec, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE La présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE L'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom des chemins sollicités	Volume (m ³)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés /année
Route Pouliot	62 450	Feuillus durs	1 784
Route Pouliot		Fibres de bois (Uniboard)	28 722

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné (s), et ce, sur une longueur totale de 1,49 km.

Résolution 2016-12-529

**Règlement 2012-07 –
Biomasse – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2419 au montant 5 406.93 \$ à l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP inc. pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de la chaufferie à la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 937.24 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 469.69 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-12-530**OMH – Révisions
budgétaires 2016**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter les révisions budgétaires 2016 de l'Office Municipal d'Habitation en date du 20 octobre 2016 et du 25 novembre 2016.

Résolution 2016-12-531**Calendrier des réunions**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le calendrier des réunions pour l'année 2017 annexé à cette présente résolution pour en faire partie intégrante. L'heure des séances ordinaires mensuelles est fixée à 19 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL	
ANNÉE 2017	
MOIS	DATE
JANVIER	16
FÉVRIER	6
MARS	6
AVRIL	3
MAI	1
JUIN	5
JUILLET	4*
AOÛT	15*
SEPTEMBRE	5*
OCTOBRE	2
NOVEMBRE	6 et le 13 Discours de la mairesse
DÉCEMBRE	4 et le 18 Présentation du budget

* Réunion le mardi

Résolution 2016-12-532**Transport adapté et collectif**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2017 de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2016-12-533**Fonds de roulement –
Paiement du dépôt pour la
camionnette**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement du dépôt pour l'achat de la camionnette au montant de 2 791.41 \$ à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir du 1^{er} décembre 2017-2018-2019-2020 et 2021 au montant de 558.29 \$ la première année et de 558.28 \$ par année pour les quatre années suivantes.

22. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-12-534

**Motion de félicitations –
Monsieur Éric Forest**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Éric Forest pour sa nomination comme sénateur. Monsieur Forest a été assermenté comme sénateur à la Chambre haute du Canada le jeudi 3 novembre 2016. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Résolution 2016-12-535

**Motion de félicitations –
Diffusion Mordicus et le
Comité Culture et
Concertation**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'équipe de Diffusion Mordicus et aux bénévoles du Comité Culture et Concertation pour l'organisation du magnifique spectacle de Tocadéo présenté à l'Église de Sayabec le 3 décembre dernier.

Période de questions :

1. Monsieur Patrick Santerre propose qu'une partie du matériel des travaux de réfection du rang 3 soit utilisé dans la route Bélanger. De plus, monsieur Santerre demande la possibilité de recevoir de la terre en provenance des travaux de la route Melucq.
 2. Monsieur Durette soulève qu'il y a des accumulations d'eau sur la rue Lefrançois. Madame Marcoux mentionne à monsieur Durette que le directeur des travaux publics se rendra sur place dans les prochains jours.
-

Résolution 2016-12-536

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 55 et qu'elle soit ajournée au 19 décembre à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier